PRESENTATION DU POLE RESSOURCE DANS LA DEFICIENCE VISUELLE

PREAMBULE

Ce **pôle ressource dans la déficience visuelle**, créé avec le soutien de Malakoff, Médéric, s'inscrit dans une réelle problématique de santé publique. En effet :

- La déficience visuelle touche un nombre important de personnes en France, de l'ordre de 2 millions, dont plus de 60% ont plus de 60 ans. Ce chiffre va croitre de façon exponentielle avec le vieillissement de la population. Ses conséquences se situent conjointement sur le champ du handicap et de la dépendance étant donné la forte proportion de personnes âgées touchées.
- La déficience visuelle et ses conséquences sont très mal connues du grand public ; or la vision joue un rôle majeur et très polymorphe.
- Nous sommes dans une société très visuelle, où beaucoup de données passent par ce vecteur.

Aussi, suite à son expérience dans la prise en charge des personnes déficientes visuelles au travers de la création du premier SAMSAH spécialisé dans ce domaine en France (ouvert en septembre 2005 sur le département des Bouches du Rhône), puis d'un deuxième SAMSAH sur le département du Vaucluse (ouvert en janvier 2010), puis du travail de modélisation de ces deux services avec le soutien de la CNSA, l'ARRADV a identifié l'intérêt en parallèle de la création d'autres SAMSAH de créer un **centre national d'information et de conseils (centre ressource)** sur la déficience visuelle afin de pouvoir apporter des réponses spécialisées et pratiques dans ce domaine si méconnu.

En amont de ce projet, l'ARRADV met en place dans un premier temps un **pôle ressource**, incluant une **hot line** exclusivement dédiée aux questions relatives au domaine de la déficience visuelle, adossé à deux sites internet :

- Un site : **arradv.fr** à destination du grand public
- Un site : **abc-de-la-dv.fr** à destination des professionnels

UNE HOTLINE

OBJECTIFS

Cette hotline a pour objectif d'apporter une réponse spécialisée et personnalisée et/ou une orientation vers les bons interlocuteurs tant à des professionnels qu'au grand public dans les différents domaines touchant à la déficience visuelle :

Pour le grand public

- Apporter de l'information sur :
  - Les démarches administratives et les accès au droit en lien avec le handicap visuel :
    - Objectif des différentes démarches à mettre en place
    - Eligibilité à ces différentes démarches
    - Pièces à fournir
    - Professionnels et organismes à contacter
    - Explications pratiques et personnalisées sur les manières de procéder
  - Les professionnels de la déficience visuelle :
    - Compétence
    - Lieu d'exercice
  - Les différentes structures de prise en charge existantes :
    - Démarches permettant d'y accéder
    - Critères d'admission
  - Les associations œuvrant dans le champ de la déficience visuelle
  - Les services d'aide à domicile
- Donner des conseils pratiques sur :
  - Les transports adaptés : présence ou pas, modalités d'y accéder
  - Les aides techniques existant dans la déficience visuelle (ex : téléphone, éclairage, électroménager…) sans se substituer aux professionnels existants et en s'appuyant sur ces professionnels quand il n'existe rien sur la zone géographique d'où est issu l'appel

Pour les Professionnels

- Initier une base documentaire : technique, sociale, législative… à destination des différents professionnels de la déficience visuelle.
- Faciliter l'accès à la formation aux services et divers établissements, sollicitant une information/formation sur la déficience visuelle.
- Apporter de l'information ou un complément d'information personnalisé aux professionnels (notamment du secteur social) sur :
  - Les démarches administratives
  - Le financement possible des aides techniques
  - L'adaptation d'un poste de travail pour une personne déficiente visuelle
  - Les différentes mesures d'accompagnement dans l'emploi (insertion, maintien, arrêt)
- Soutenir les professionnels (notamment du secteur social) dans l'accompagnement dans l'emploi

Cette hotline devrait d'étendre progressivement :

- Région PACA à dater du mois d'octobre 2014
- Région LANGUEDOC ROUSSILLON à dater de janvier 2015
- Toutes les régions de FRANCE progressivement à dater de janvier 2016

Un site : arradv.fr a destination du grand public

Le site de l'**A**ssociation de **R**éadaptation et de **R**éinsertion pour l'**A**utonomie des **D**éficients **V**isuels (ARRADV) est un site à destination du **grand public et des usagers.** Il a pour objectif de :

- Expliquer la vision et la déficience visuelle
- Décrire l'activité des deux SAMSAH que gère actuellement l'ARRADV, le SAMSAH ARRADV 13 et le SAMSAH ARRADV 84 avec :
- Indiquer les différentes actions menées par l'ARRADV, au profit des usagers.

Un site abc-de-la-dv.fr à destination des professionnels

Le site **: abc-de-la-dv.fr** ou SAMSAH DEFICIENT VISUEL : MODE D'EMPLOI, réalisé avec le soutien de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), est un site à **destination des professionnels**.

Ce site coordonné par le Dr Gerin Roig, s'adresse aux décideurs en régions et départements (Conseils Généraux, ARS), porteurs de projets, Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Agence Nationale d'Evaluation Sociale et Médico-sociale (ANESM), professionnels de la Basse Vision mais aussi à tout professionnel du secteur intéressé par la prise en compte du handicap visuel. Il relève d'un travail collégial où se sont impliqués différents intervenants et notamment des professionnels.

Ce site a trois objectifs :

- **Améliorer la connaissance de ce nouveau mode d'accompagnement des personnes déficientes visuelles** en France, que représente le SAMSAH
- **Aider au montage de projet concernant la déficience visuelle**
- **Aider à la réalisation du recensement des atouts et des lacunes** d'un territoire en vue de la réalisation d'un tel projet.